

**SOUS-SÉRIE 21 J**

**Famille de Metz-Noblat**

Répertoire numérique détaillé dressé par

Lucie ROUX

Conservatrice

Dépôt. 21 juillet 1980

Cotes extrêmes : 21 J 1-61/4

Date extrêmes : 1329-1829

Métrage linéaire : 6,90 ml

**Premier dépôt effectué en 1980 : 21 J 1-7**

Dates extrêmes : 1707-1791

Métrage linéaire : 0,60

## INTRODUCTION

### OBJET DU DEPOT

Par contrat en date du 21 juillet 1980, le baron Jacques de METZ-NOBLAT a bien voulu mettre à la disposition des historiens, en les déposant aux Archives du Territoire de Belfort, une partie des archives conservées par sa famille à Delouze, à savoir 7 forts registres qui procèdent de l'activité officielle exercée au service du roi par quatre de ses ancêtres NOBLAT, à savoir :

- François, ès qualité de subdélégué de l'intendant d'Alsace à Belfort et bailli du département du même nom, de 1715 à 1752.
- Jean-Pierre, son frère, bailli des départements de Masevaux et Rougemont dans les années 1721-1755.
- François-Bernardin, fils du précédent, en tant que bailli de département et subdélégué à Belfort de 1740 environ à 1770<sup>1</sup>.
- Marie-François-Pierre, fils aîné de François-Bernardin, commissaire des guerres à Landau, Strasbourg et Lauterbourg pour la période 1776-1791.

Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, de papiers de famille – toutes les pièces à caractère privé, testaments, contrats de mariage, correspondance, restent pieusement conservées par M. de Metz-Noblat, mais de documents qui seraient de nos jours qualifiés de publics et entreraient normalement dans les Archives départementales.

On sait que, sous l'Ancien Régime, l'usage reconnaissait aux détenteurs de charges officielles la propriété de leurs papiers de fonction. Nous avons déjà signalé un exemple de ces mœurs en Alsace, à propos de la correspondance reçue de la Cour par le premier président du Conseil souverain, Nicolas de Corberon. Son successeur, Christophe de Klinglin, avait réclamé en 1747 leur dépôt au greffe. Le chancelier de France, mis au courant de cette « prétention inouïe », la condamna<sup>2</sup>.

Ainsi, rien de scandaleux à ce que François-Bernardin Noblat ait pu, en toute bonne conscience, léguer à son fils aîné François-Pierre « toute ma bibliothèque, tous mes manuscrits en volumes et en liasses, relatifs aux limites et aux différents employs et administrations que j'ay eu »<sup>3</sup>.

Au décès de François-Pierre (1827), célibataire, ces papiers passèrent à sa nièce Marie-Adèle, fille unique de son frère Pierre-François, inspecteur des forêts à Strasbourg où il était mort en 1816. Elle avait épousé le descendant d'une vieille famille lorraine, anoblie dès le XV<sup>e</sup> siècle, Alexandre-Jules de METZ, conseiller à la Cour de Colmar puis à celle de Nancy. C'est lui qui obtint, à la mort de sa femme, en 1828, le droit de joindre à son patronyme celui de Noblat, tombé apparemment en déshérence. Il est l'ancêtre direct du déposant.

---

<sup>1</sup> François-Bernardin n'a détenu officiellement ces charges qu'à partir de 1752, mais il avait commencé à relayer son oncle dès les années 40, semble-t-il ; le passage d'une signature à l'autre est difficile à saisir dans les documents.

<sup>2</sup> A.D.H.R., 1 Mi 14 f° 312. Voir *Inventaire de la collection Corberon-Bruges* conservé aux Archives du Haut-Rhin (Colmar, 1968), p. 16-17.

<sup>3</sup> Testament de François-Bernardin Noblat, de 1788, conservé dans les archives familiales de METZ-NOBLAT. Photocopie aux Archives départementales du Territoire de Belfort 2 J 2/7.

D'une branche collatérale, il existe d'autres descendants mais qui n'ont pas relevé le nom. Ils sont issus de Jean-Marie, fille du prévôt de Belfort, Melchior Noblat (1644-1713). Elle avait épousé, en 1709, le major André CHABIEL de MORIERE<sup>4</sup>. Les représentants de cette famille ont conservé des archives, en particulier le testament et l'inventaire après décès de Melchior. Nous ignorons s'ils détiennent aussi des papiers de fonction.

Les 7 registres répertoriés ci-après ne représentent pas la totalité des documents « publics » en possession de M. Jacques de Metz-Noblat (5). Mais les autres sont actuellement confondus dans la masse non classée des papiers de famille à caractère privé. Il faudra donc en attendre le tri pour envisager ultérieurement leur dépôt.

## PRESENTATION SOMMAIRE DE LA FAMILLE NOBLAT

LES Noblat sont une vieille famille belfortaine mentionnée depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Bourgeois aisés, ils ont d'abord occupé des fonctions municipales et seigneuriales puis, au XVIII<sup>e</sup> siècle, époque de leur apogée, des charges royales. Anoblis peut-être déjà sous le régime autrichien<sup>5</sup>, ils sont, à la fin de l'Ancien Régime, seigneurs de Morvillars-Méziré, et de Sévenans ; ils commencent à s'allier à la noblesse plus ancienne. La Révolution brisera cette ascension tout à fait typique de la société française.

Cette famille mériterait une étude scientifique, tant pour son caractère d'exemplarité que pour le rôle joué par les deux subdélégués. Il serait particulièrement tentant d'évaluer le poids de ces « Alsaciens » francophones dans l'administration d'une province très largement germanique, de sonder les causes de leur enrichissement comme d'approcher leur conception du service public, leur idéal social, leur culture.

Les sources, pour ce faire, ne devraient pas manquer à l'historien que n'effraierait pas leur dispersion : archives communales de Belfort ; Archives du Haut-Rhin : fonds de la Régence autrichienne d'Ensisheim et de l'Intendance (série C), des seigneuries des Mazarin (série E), minutes des notaires royaux. Aux Archives du Territoire de Belfort, fonds dit du « greffe des Mazarin » ; études notariales. Aux Archives du Palais de Monaco, archives centrales des Mazarin (série T).

Ici même, nous ne ferons que présenter sommairement les quatre personnages dont proviennent les registres déposés. Ce que nous en dirons est, sauf mention spéciale, tiré des excellents travaux, cités en bibliographie, de Mme Yvette BARADEL, et de la notice généalogique des Noblat, œuvre de l'un de leurs descendants. Nous n'y avons ajouté que quelques renseignements puisés dans les séries 1 B, C et 1 J des Archives du Haut-Rhin (fonds du Conseil souverain, de l'Intendance et collection CORBERON-BRUGES) et dans le testament de François-Bernardin Noblat aimablement communiqué par le déposant.

### FRANCOIS NOBLAT (1676-1752)

<sup>4</sup> Cf. Georges SCHOULER, *André CHABIEL de MORIERE : un nom sur une pierre tombale rongée par les ans*, dans « L'Est républicain » du 14 août 1973. L'auteur a reçu de M. Henri Chabiel de Morière un arbre généalogique de la famille et les quelques renseignements sur les archives que nous indiquons ici ; il a bien voulu nous communiquer cette correspondance dont photocopie a été exécutée et cotée 2 J 2/6.

<sup>5</sup> D'après H. de METZ-NOBLAT, Jean-Claude et Jean Noblat auraient reçu de l'archiduc d'Autriche Ferdinand-Charles, le 20 mars 1657, des lettres « affermissant la certitude où l'on était de la noblesse des impétrants ». D'après Mme Baradel, les Noblat auraient été anoblis en 1696. Blason : « de gueules à trois grenades d'or, tigées et feuillées de sinople »

Il est petit-fils de Jean, prévôt de Belfort en 1664, c'est-à-dire représentant du seigneur, le duc de Mazarin, auprès de la ville, fils de Jean-Pierre<sup>6</sup>, secrétaire et greffier municipal de 1670 à 1713 ; neveu de Melchior, prévôt de 1681 à 1700 et bailli seigneurial du comté de Belfort, lequel englobe la seigneurie proprement dite de Belfort, la prévôté d'Angeot, la grande mairie de l'Assise et le bailliage de Rosemont.

François suit la formation ordinaire des futurs officiers de judicature en Alsace : licence de droit<sup>7</sup>, inscription au Barreau du Conseil souverain. Les Mazarin ayant introduit en 1700 la vénalité dans leurs possessions alsaciennes, il leur achète les offices, naguère détenus par son oncle : celui de prévôt, aux gages annuels de 120 livre, et celui de bailli – émoluments de 240 livres<sup>8</sup>. En 1707, il y ajoute les bailliages des petites seigneuries non mazarines enclavées dans le comté : Morvillars-Méziré (4 janvier 1707), Essert, Rosemont et Roppe (14 janvier 1707)<sup>9</sup>.

Comme il n'existait pas de receveurs des tailles en Alsace – non plus que de baillis royaux -, les intendants faisaient répartir les impositions royales par les officiers seigneuriaux locaux. C'est ainsi qu'en 1707 François Noblat se voit confier le « département » de la capitation pour la ville de Belfort puis, au moins à partir de 1715, celui de l'ensemble des impositions dans un ressort dit « bailliage de département » correspondant à peu près au comté de Belfort et aux seigneuries enclavées. Enfin en 1716, l'intendant le désigne comme son subdélégué dans une circonscription beaucoup plus étendue puisqu'elle recouvre, au sud de la subdélégation de Colmar, près de la moitié de la Haute-Alsace – de Masevaux à Huningue par Brunstatt<sup>10</sup>.

Représentant à la fois du seigneur et de l'intendant – qu'il rencontre fréquemment -, Noblat se trouve à la croisée des informations, des décisions, des influences. Hors le domaine militaire, il contrôle tous les secteurs de la vie publique. L'on imagine les moyens de pression dont peut disposer un tel personnage, et aussi les tentations qu'il doit affronter. N'oublions pas que les subdélégués ne recevaient pas de salaire, pas même de gages, mais des taxes diverses à récupérer sur les administrés.

Il semble bien que Noblat, comme tant d'autres agents comptables non salariés de l'époque, ait eu tendances à confondre ses intérêts personnels avec le service du roi. C'est du moins ce qu'on a affirmé à maintes reprises, depuis 1731, les notables belfortains<sup>11</sup>. La liste est longue des pratiques abusives qu'ils lui reprochent<sup>12</sup>. Quelques exemples : « Les baillis dans leurs départements font le recouvrement des deniers royaux, à la remise de 3 deniers par livre et de quelques autres taxations pour l'audition des comptes : mais trouvant que le bénéfice considérable ne répondait point à son ambition, il a doublé, triplé et quadruplé les droits d'audition des comptes, quoique pendant 40 ans il n'ait pas arrêté un seul compte de communautés pour les affaires du Roy ». Il n'aurait d'ailleurs jamais respecté les règles fiscales prévues pour éviter les abus ; par exemple il n'aurait pas rendu aux communautés les originaux des pièces justificatives de leurs comptes, les empêchant ainsi de contrôler les

<sup>6</sup> Cf. Y. BARADEL, *Belfort au XVIII<sup>e</sup> siècle* (1978), p. 171

<sup>7</sup> Il n'est pas mentionné dans l'ouvrage de C. KNOD, *Die alten Matrikeln der Universität Strasbourg 1621-1793* (Nachdruck : Liechtenstein, 1796).

<sup>8</sup> Provisions du 24 avril 1700 aux Archives départementales du Haut-Rhin, 1 B 934 pp. 160-162.

<sup>9</sup> Archives départementales du Haut-Rhin, 1 B 950 pp. 543-547.

<sup>10</sup> Cf. pièce annexe 1.

<sup>11</sup> Cf. Y. BARADEL, *op. cit.*, pp. 181-183.

<sup>12</sup> Doléances au roi, [s.d.] [vers 1757] aux Archives départementales du Haut-Rhin, 1 J 61/16.

déclarations faites par lui au receveur général. Il aurait dressé seul les états de frais commun du bailliage, sans consulter les préposés des communautés. En 1720, il aurait exigé le paiement des impositions en espèces, mais les aurait versé au Trésor, partie en billets de banque. Profitant des variations monétaires, il se serait « même vanté dans ces temps d'avoir gagné dans un jour 7 ou 800 livres sur les deniers de sa recette ».

Il s'est fait bâtir une maison superbe, dans la ville neuve de Belfort (l'actuelle mairie), de 1722 à 1724. Et voilà qu'on l'accuse d'avoir utilisé, pour ce faire, la main d'œuvre des corvées, aux dépens des travaux publics ; il aurait aussi vendu le double de son prix son ancienne maison, sise à l'emplacement de la future collégiale à la construction de laquelle il œuvre avec ardeur.

Sur le plan seigneurial, il a part dans les fermes et forges de Belfort : et les fermiers sont contraints de lui verser un intérêt.

Sans examen approfondi, il est actuellement difficile de faire la part du vrai et de la jalousie dans cet amas de dénonciations. Un fait néanmoins demeure : à la fin de sa vie, cet « homme né sans biens, jouit d'une fortune éclatante »<sup>13</sup>, qui rejaillit sur sa famille.

Dès 1708, il s'est démis des petits bailliages dont il avait obtenu les provisions l'année précédente : pour les assurer à son frère Jean-Pierre. En 1737, il renonce à ses autres offices seigneuriaux, etc. en faveur de son neveu François-Bernardin. Et s'il conserve jusqu'à sa mort le bailliage de département et sa commission de subdélégué, il prend soin de se faire adjoindre le même neveu, en 1747, ce qui entérine d'ailleurs une situation de fait déjà ancienne.

En 1748, lorsqu'il rédige son testament, sa maison vaut 40 000 livres ; il a encore à Belfort jardin et champs (7 500 livres), un bien acquis de la dame de Roppe (5 000 livres), 600 carpes à prendre dans les étangs du Rosemont (2 800 livres). Il possède en outre des biens en société avec son frère Jean-Pierre pour une valeur de 143 000 livres. Mais il a contribué largement à la construction de la nouvelle collégiale où l sera inhumé, et il lègue 20 000 livres à l'hôpital Sainte-Barbe pour l'établissement « d'une marmite à tremper la soupe aux pauvres externes »<sup>14</sup>.

Ses héritiers s'arrangeront d'ailleurs pour n'en verser que 15 000 livres en capital, en 1756, avec les intérêts de 10 000 livres à compter du jour du décès du testateur, sous le prétexte que sa succession propre, chargée de legs et de substitution, était grevée de  $\frac{3}{4}$  de dettes.

François étant resté célibataire, ses héritiers sont, après la mort de Jean-Pierre et de sa femme Catherine, leur fils François-Bernardin et par substitution, pour la belle maison de Belfort, le fils aîné de ce dernier.

---

<sup>13</sup> D'après Y. BARADEL, *op. cit.*, p. 174, il ne payait que 45 livres de capitation en 1701, des marchands en payant 80 ; en 1739 il est considéré comme l'homme le plus riche, derrière le marchand Jacques TESTU.

<sup>14</sup> Cf. aux Archives départementales du Haut-Rhin, le litige entre ses héritiers et l'hôpital Sainte-Barbe en 1756 (1 B 942, pp. 114-117). Voir son testament aux Archives départementales du Territoire de Belfort, 1 H-dépôt E 8.

Toutes querelles oubliées, Belfort soit à cet administrateur éclairé et passionné d'urbanisme, ce que ses vieux quartiers, autour de la place d'armes tracées par Vauban<sup>15</sup>, offrent encore de plus élégant.

### JEAN-PIERRE NOBLAT (1682-1755)

Au sortir de la filière classique de formation des juristes – études de droit et inscription au Barreau du Conseil souverain d'Alsace-, son frère François lui met un pied à l'étrier en lui cédant, en 1708, ses offices de baillis dans les petites seigneuries des sieurs de Roppe à Essert<sup>16</sup>, de Pierre de la Basinière à Morvillars-Méziré<sup>17</sup>, de Roppe et Rosemont pour les sieurs de Reinach et leurs co-seigneurs<sup>18</sup>. En 1713, c'est à son père qu'il succède au secrétariat (enregistrement des délibérations) et au greffe (à compétence judiciaire) de la ville de Belfort ; il abandonnera le secrétariat en 1732 et vendra l'office de greffier en 1745.

Entre-temps, il a été commis par arrêt du 28 juin 1720 pour administrer la justice dans la seigneurie de Masevaux, en attendant le retour du seigneur ; puis, à partir de 1730 et jusqu'à sa mort, il est baillis des seigneuries de Masevaux et Rougemont<sup>19</sup>, réunies depuis 1724 entre les mains du comte Conrad-Alexandre de Rottenbourg. Il y fait aussi office, depuis 1721, de « bailli de département ».

Ainsi, seul échappe aux Noblat, dans l'actuel Territoire de Belfort, le bailliage de Delle, accaparé par les Taiclet et les Boug<sup>20</sup>. Mais la commission de subdélégué leur donne autorité sur ces derniers.

### FRANCOIS-BERNARDIN NOBLAT (1714-1792)

Personnalité la plus marquante de la famille. Après ses études de droit à l'université de Strasbourg, de 1730 à 1732<sup>21</sup>, il s'inscrit au Barreau du Conseil souverain, puis marche sur les brisées de son oncle François<sup>22</sup>. Pratiquement chef de la ville comme prévôt, du comté comme bailli, subdélégué de l'intendant à la mort de son oncle, il a de plus la police des armées dans la place, car il a acquis un office de commissaire des guerres au département de Strasbourg en 1746, office qu'il exerce à partir de 1747 à Belfort<sup>23</sup>. Son mariage, en 1737, avec Anne de Schwilgué (1715-1797), fille d'un conseiller au Conseil souverain, lui assure en outre de bonnes relations avec cette compagnie. Il est, localement, omnipotent ; et, de l'avis de ses contemporains, compétent. Aussi sera-t-il encore désigné, en 1768, comme commissaire ordonnateur des limites du Rhin, de la Suisse et de Montbéliard<sup>24</sup>. De 1755 à 1758, il a aussi fait fonction de subdélégué de l'intendant de Franche-Comté pour Héricourt et Blamont et Héricourt.

---

<sup>15</sup> Y. BARADEL, *Les Noblat et la construction de l'église Saint-Christophe* (1974).

<sup>16</sup> Le 1<sup>er</sup> mars 1708 : cf. Archives départementales du Haut-Rhin, 1 B 395, p. 82.

<sup>17</sup> Provision du 13 mars 1708 ; *ibid.* 1 B 935, p. 84.

<sup>18</sup> Provisions du 20 mars 1807 ; *ibid.* 1 B 935, pp. 80-81.

<sup>19</sup> Provisions du 5 juillet 1730 aux Archives départementales du Haut-Rhin : 1 B 939, p. 92 ; provisions de son successeur le 23 janvier 1756 (1 B 942, p. 49).

<sup>20</sup> Cf. Chantal DANIEL-FELTIN, *La vie économique et sociale dans la seigneurie de Delle sous l'administration des Mazarin (1658-1789)*. Thèse de l'Ecole des Chartes 1963 (dactylogramme aux Archives départementales du Territoire de Belfort).

<sup>21</sup> Cf. C. KNOD, *op. cit.* ; t. II, p. 570.

<sup>22</sup> Cf. ses provisions de bailli, du 9 juillet 1737, aux Archives départementales du Haut-Rhin, 1 B 940, p. 335.

<sup>23</sup> Cf. Y. BARADEL, *Belfort...*, p. 54.

<sup>24</sup> Y. BARADEL, *op. cit.*, p. 183.

Même cette mauvaise langue de Jean d'Aigrefeuille, contrôleur des Domaines, le dépeint « homme d'un très grand détail, qui entend les affaires d'administration et d'économie mieux que tous les autres baillis et subdélégués de la province »<sup>25</sup>. Il semble, de fait, avoir porté un intérêt particulier à l'industrie<sup>26</sup>. Il la développe dans sa seigneurie de Morvillars-Méziré, achetée 264 000 livres, en 1759, à Mme de Vidampierre. Au prix de « bien des peines et des dépenses » il y ouvrit, à ôté de la tréfilerie existant déjà depuis 1712, une forge dans laquelle sera introduite pour la première fois en France la technique de laminage des fers ronds, puis une fabrique d'indiennes, une autre de bas de laine ainsi qu'une tannerie<sup>27</sup>. Il en confia la direction à des protestants de Mulhouse et de Montbéliard, réputés pour leur efficacité.

Sa réussite a, comme il est naturel, suscité bien des soupçons. « Il suit en tout les traces de son oncle », se plaignent les notables de Belfort vers 1757 : « malversations dans la répartition des impositions et corvées, concussion dans les états de frais communs, et dans le affaires des fermages ; il a seulement changé de méthodes au sujet des affaires des comptes de communautés ». Il fait bien arrêter les comptes, « mais il renchérit sur son oncle en ce qu'au lieu que le bailli doit avoir 6 livres pour le compte d'une communauté, quoique composée de plusieurs villages, il exige 3 livres au-delà pour droit d'un secrétaire, etc. ; il prend autant de fois 9 livres qu'il y a de villages »<sup>28</sup>.

On lui reproche aussi d'avoir fait construire son château de Sevenans<sup>29</sup> à l'aide de corvées publiques, et d'être, d'une façon générale « d'une cupidité insatiable ».

Peut-être est-ce le nombre des plaintes de ses administrés qui l'engagea, en 1770, à se démettre de toutes ses charges. Peut-être aussi l'ambition, fortune faite, de vivre noblement, en gentilhomme rural, sans autre tâche que de faire fructifier ses terres. Outre la seigneurie de Morvillars, il avait en effet acquis, par l'échange avec la duchesse de Mazarin, ratifié le 8 mai 1768, trois hameaux dans la grande mairie de l'Assise – Sevenans, Moval et Leupe -, comprenant 25 feux, avec tous droits seigneuriaux, hors les mines<sup>30</sup>. Il possédait encore un domaine et une pâture à Bourguignon dans la principauté de l'évêque de Bâle<sup>31</sup>.

Il eut aussi le souci d'établir noblement sa nombreuse progéniture. Trois de ses 6 filles furent mariées à des membres, français et suisses, de la noblesse d'épée : les lieutenants-colonels d'Artus comte de Boyer, de Girardier, d'Hitzel comte de Saint-Gratien. La seconde, épousa un écuyer, le sieur Barbier de Tinan auquel Noblat prêta sa caution pour acheter un office de commissaire des guerres ; la troisième et la quatrième s'allièrent à des membres du Conseil souverain : Michelet et Queffemme.

---

<sup>25</sup> Cf. Ch. HOFFMANN, *Les subdélégués de l'intendant d'Alsace en 1765*, dans « Revue catholique d'Alsace » (1904), pp. 566-579.

<sup>26</sup> Il a rédigé des mémoires sur les « Mines d'Alsace » (n° 1064 du Catalogue des archives du Conseil des mines, signalé par le « Journal des Mines » an VI, n° 40, pp. 256-258, 261-262).

<sup>27</sup> Cf. A. VIELLARD, *Histoire de Morvillars et Méziré* (1926), pp. 61-64.

<sup>28</sup> Doléances au roi, Archives départementales du Haut-Rhin, 1 J 61/16.

<sup>29</sup> Plans-masses du château et de ses jardins aux A.D.H.R., 1 E 2/23. De nos jours, seuls les communs paraissent encore dater des Noblat.

<sup>30</sup> A.D.H.R., 1 B 961, p. 228. Les revenus annuels de ces hameaux étaient estimés à 168 livres 12 sols. En échange, Noblat avait cédé des dîmes et rentes à Novillard et Phaffans.

<sup>31</sup> Ses biens lui seraient-ils venus par sa mère, Marie-Catherine Munck, fille d'un bourgeois de Porrentruy, conseiller du prince-évêque ?



Pour son fils cadet, Pierre-François (1754-1816), il acheta une compagnie de grenadiers au régiment de Reinach, et il lui légua ses possessions dans la principauté épiscopale de Bâle, « estante nécessaires et avantageuses aux officiers de son régiment ».

A son fils aîné enfin, François-Pierre, il remit son office de commissaire des guerres et lui donna par substitution, en 1778, la propriété de sa terre de Sevenans. Pour celle de Morvillars, plus importante, il avait souhaité qu'elle restât dans l'indivis<sup>32</sup>. Mais la Révolution devait ruiner ces projets et les ambitions de la famille<sup>33</sup>.

#### MARIE-FRANCOIS-PIERRE NOBLAT (1752-1827)

Fils aîné du précédent, seigneur de Sevenans depuis 1778. Entré au régiment d'Alsace le 15 décembre 1766. Son père auquel il est adjoint à Landau en 1776 lui cède sa charge de commissaire des guerres, estimée à 46 000 livres. Des édits ayant relevé le prix de cet office à 70 000 livres en 1783 puis à 120 000 livres en 1788, François-Pierre empruntera pour en « compléter la finance ».

D'après les registres de correspondance qui ont été déposés, il a été successivement commissaire ordinaire des guerres à Landau de 1776 à 1780, puis à Strasbourg jusqu'en mai 1782, puis commissaire ordinaire à la conduite et police du corps de troupe du marquis de Jaucourt. ~~Ce premier registre s'arrêtant en 1783, nous ne connaissons pas ses activités ultérieures.~~ *L'Etat militaire de France* le mentionne comme commissaire des guerres à Strasbourg de 1784 à 1788. Nous le retrouverons commissaire des places à Landau et Lauterbourg de mai 1788 à janvier 1791. Elu député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, il donne aussitôt sa démission. Il est nommé commissaire – ordonnateur en chef de l'armée du Rhin, établie de Belfort jusqu'à Porrentruy, le 30 septembre 1792<sup>34</sup>. En poste dans le Mont-Terrible, il est dénoncé comme suspect et suspendu en juin 1793. Suivent dès lors une série de tribulations rapportées par F. SCHAEDELIN. Il sera rayé de la liste des émigrés en l'an IX, et reprendra du service comme commissaire – ordonnateur sous l'Empire.

#### INTERET DES ARCHIVES DEPOSEES

Les 7 registres répertoriés ci-après émanent de trois institutions :

- Subdélégation de Belfort
- Bailliages de département : de Belfort et Masevaux
- Commissariat des guerres

Ils ne représentent, soulignons-le encore, qu'une faible part de ce qu'ont dû être les archives de ces offices.

#### REGISTRES DE LA SUBDELEGATION DE L'INTENDANT A BELFORT : 1 J 21/1-2

---

<sup>32</sup> Voir son testament, Archives départementales du Territoire de Belfort, 2 J 2/7 (photocopie).

<sup>33</sup> Sur le sort des deux fils Noblat pendant et après la Révolution, cf. Félix SCHAEDELIN, *L'émigration révolutionnaire du Haut-Rhin*, 3<sup>e</sup> partie (1946), p. 57.

<sup>34</sup> Service historique de l'armée, dossiers France B et Marie François Pierre NOBLAT, Y<sup>A</sup> carton 49. A.D.H.R., série L, registre 9 du Directoire du département, arrêté 9551.

Le subdélégué du XVIII<sup>e</sup> siècle était un peu par rapport à l'intendant ce qu'est de nos jours le sous-préfet par rapport au préfet. Il exerçait, dans le cadre géographique de son ressort, les attributions de « justice, police et finances » de l'intendant et lui en rendait compte.

Les archives de l'Intendance d'Alsace, réparties entre les Archives départementales du Bas et du Haut-Rhin, renferment de nombreux dossiers témoignant des relations entre les bureaux strasbourgeois et les subdélégués ; ils pallient partiellement l'absence des fonds propres des subdélégations. Mais dans le cas présent, ils ne doublent pas complètement les registres NOBLAT 1 et 2, d'où leur intérêt.

### 21 J 1 : Etat et dénombrement de la subdélégation de Belfort en 1751

C'est le registre le plus original. Il contient les statistiques servant habituellement à répartir la corvée des travaux publics : feux, laboureurs, pionniers, bovins et chevaux de plus de 2 ½ ans – il fallait des manouvriers pour remplir et vider les voitures de gravier destiné à charger les routes et des attelages de laboureurs pour les acheminer. Mais il présente aussi de précieuses observations sur l'étendue du terroir, « la nature, l'affectation et la qualité des sols et des cultures, l'évaluation de la surface des communaux », l'adéquation des bois aux besoins en chauffage et en pâturage, ainsi que des considérations sur la situation des communautés par rapport aux routes, leurs activités économiques, l'importance des charges fiscales.

Ces remarques ont manifestement une visée fiscale. En mai 1749 avait été établi un nouvel impôt dans le royaume, le « vingtième » des revenus. Il affectait les fonds, qu'ils appartenissent à des nobles ou à des roturiers, et frappait les artisans et gens de métiers (20<sup>e</sup> d'industrie). Pour tenter de le répartir avec équité, l'intendant d'Alsace avait ordonné, le 26 octobre 1749, à tous les propriétaires, des déclarations de leurs biens<sup>35</sup>. Les réponses, quand elles vinrent, furent informes, sans détails ni estimations. Aussi, par ordonnance du 26 février 1750, l'intendant réitéra-t-il l'ordre de fournir, sous huitaine, les listes nominatives des habitants et possesseurs de biens dans chaque localité, listes que les subdélégués avaient à vérifier et transmettre au directeur du 20<sup>e</sup>, qui établirait les rôles. La chose fut faite à Belfort (ville)<sup>36</sup>, sinon partout ailleurs.

Mais ce type de recensement était encore trop sommaire pour permettre une évaluation exacte des revenus fonciers. Aussi l'intendant de Lucé tentera-t-il, à partir de 1759, de dresser un cadastre. Il ordonnera l'arpentage des bans des communautés pour connaître la valeur et le produit non pas encore de chaque parcelle, mais au moins de chaque canton de terrain.

Or nous sommes ici en 1751. Les observations de ce registre 1 présentent comme une sorte d'ébauche de l'entreprise de Lucé, un instrument encore primitif et global d'évaluation des revenus, par localité. Leur genèse et leur élaboration mériteraient une étude approfondie. François-Bernardin Noblat aurait-il été, dans ce domaine, un précurseur ?

---

<sup>35</sup> Ordonnance sur le 20<sup>e</sup> aux A.D.H.R., C 1126.

<sup>36</sup> Dénombrement conservé aux AD.H.R., C 1098 et aux Archives municipales de Belfort, CC 54/1 ; il constitue, d'après les recherches de Mme BARADEL, le premier recensement nominatif de la ville de Belfort. Il y en aura ensuite en 1753, 1779 et 1783. A partir de cette date, il y en a pour l'ensemble de la subdélégation (C 1098).

Ce volume rendra encore, pour le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les services que rend le dictionnaire de HORRER<sup>37</sup> pour la fin. Il indique la paroisse, la seigneurie et le bailliage financier dont dépend chaque communauté.

### 21 J 2 : Dossier du contrôle exercé par le subdélégué sur l'administration de la ville d'Altkirch.

Les subdélégués exerçaient sur les finances des villes et communautés la tutelle qui était une des attributions majeures de l'intendant. Le 24 décembre 1749 l'intendant de Vanolles donna ordre à son « subdélégué du département de Belfort » - c'est encore officiellement François Noblat, mais, en fait, son neveu – de se rendre à Altkirch « pour y reconnoître et vériffier l'administration de lad. Ville, l'état des bâtimens communs, la scituation de la caisse du receveur, les comptes et généralement tout ce qui a rapport aux Magistrats chargés de laditte administration » ; contrôle effectué avec le goût du détail que l'on connaît à François-Bernardin.

Ce volumineux registre est le dossier de son inspection et de la surveillance qu'il continua d'exercer après la tentative de remise en ordre de l'administration municipale : sa correspondance avec les intendants, le bailli, les innombrables mémoires qu'il dresse avec leurs pièces justificatives, les doléances des magistrats ou des bourgeois, des copies de comptes, etc. de plans, etc.

Très utile pour l'histoire locale, il permet aussi de comprendre le rôle de subdélégué, ses moyens d'intervention, ses relations avec les bureaux de l'intendance, avec les officies locaux, avec les administrés.

### REGISTRES DES BAILLIAGES DE DEPARTEMENT 21 j 3-5

Ils concernent les bailliages de département de Belfort (1707-1770) et de Masevaux-Rougemont (1721-1755) et comportent 2 séries de cahiers de comptes :

- Impôts royaux
- Dépenses communes et extraordinaires des bailliages

Sur la réglementation de la reddition des comptes, du recouvrement des impositions et de la manière de régler les frais et vacations des baillis, on verra les ordonnances des intendants du 20 décembre 1717, du 10 avril 1718 et les compilations de la réglementation adressées aux communautés en 1732 et en 1757<sup>38</sup>.

### Les comptes des impositions royales : 21 J 3, 5

On peut, avec Ch. HOFFMANN, distinguer parmi elles

#### a. Les impositions fixes :

- Subvention (le plus ancien impôt royal en Alsace où il joue le rôle de la taille ailleurs)

---

<sup>37</sup> HORRER, *Dictionnaire géographique, historique et politique de l'Alsace*, t. I (Strasbourg, Levrault, 1787).

<sup>38</sup> de BOUG, *Recueil des édits... ordonnances et règlements concernant la province*, t. I (Colmar, 1775), p. 521. Compilations : A.D.T.B., 1 J 42/4.

- Capitation (depuis 1695 ; seul impôt auquel théoriquement personne n'échappe, mais nombreux sont les moyens de s'en exempter)
- Le « dixième » remplacé à partir de 1749 par le « vingtième »
- Divers impôts affectés, en principe, à des objectifs bien précis :
  - Entretien des épis du Rhin (depuis 1698)
  - Remboursement des dettes de la ville de Colmar (jusqu'en 1724)
  - Supplément des gages des membres du Conseil souverain (depuis 1718)
  - Remboursement d'héritages, hôpitaux de mendiants, abonnements divers, solde de la milice depuis 1726.

b. Les impositions variables :

- « fourrages », affectés aux troupes et haras mais aussi aux travaux publics et à certaines gratifications
- frais communs généraux ou « charges ordinaires » de la province (salaires de fonctionnaires, etc.) répartis par l'intendant
- frais communs particuliers des bailliages, à la charge de chaque département.

Ces comptes, avec leurs pièces justificatives (récépissés des officiers des communautés, quittances du receveur particulier du Bureau des Finances de Colmar, qui encaissait le produit de l'impôt), étaient envoyés en deux exemplaires à l'Intendance, à Strasbourg, où ils étaient arrêtés. Une expédition en était ensuite retournée au bailli, avec les pièces justificatives.

Cette procédure laisserait présager l'existence de deux collections identiques, l'une dans le fonds du bailliage (les registres Noblat), l'autre dans le fonds de l'Intendance, aux Archives départementales du Haut-Rhin. Mais la collection de l'Intendance est très lacunaire, ce qui confère un surcroît d'intérêt aux registres Noblat.

Se trouvent en double dans le Haut-Rhin :

- pour le bailliage de Belfort : comptes de la dépense commune et des frais extraordinaires de 1718, 1764, 1768-1769 (C 1124)
- pour le bailliage de Masevaux : les comptes des impositions royales de 1717 à 1741 ; et pour celui de Rougemont, ceux de 1731 et 1741 (C 1129).

Signalons encore que la présentation des comptes a quelque peu varié au cours de la période concernée. Dans les débuts, surtout à Masevaux, le produit de l'impôt est mentionné communauté par communauté ; ce qui fournit un élément d'appréciation de leur importance. Ensuite le montant de chaque imposition est indiqué globalement pour le bailliage.

Les comptes de la dépense commune et des frais extraordinaires des bailliages : 21 J 4-5

a) y sont consignés ce que nous appellerions les « frais de fonctionnement » de la province et surtout des bailliages :

- salaires de fonctionnaires : inspecteur des hôpitaux et pharmacies de la paroisse, inspecteur des ponts et chaussées

- fonctionnement du bailliage et de la subdélégation : messagerie, impression des formulaires, déplacements, salaires des secrétaires et commis, vacations des préposés à la répartition de l'impôt, à l'inspection des forêts, au tirage de la milice, etc.
- b) le montant des impositions non rentrées pour cause d'exemption ou de non solvabilité.
- c) Les indemnités accordées sur le bailliage à divers particuliers par l'intendant.
- d) La construction et l'entretien des routes, ponts et rivières (fournitures, journées de conducteurs, travaux).
- e) L'intérêt des sommes avancées par le bailli pour le règlement de ces dépenses et ses gratifications.
- f) Eventuellement des dépenses « extraordinaires », surtout en temps de guerre ou après des catastrophes.

Ces comptes sont présentés aux bureaux de l'Intendance avec la signature des prévôts, maires et jurés des communautés (mais avant 1750 François Noblat ne le leur soumettait pas et faisait simplement signer les officiers du bailliage). L'intendant arrête définitivement les sommes qui devront être remboursées au bailli, notamment ses gratifications et intérêts. Il donne ordre de les répartir au marc la livre, sur le bailliage, et d'en rendre compte l'année suivante avec les impositions royales.

Cette série de cahiers, beaucoup plus détaillés que les précédents, présente pour l'histoire locale et anecdotique l'intérêt qu'offrent habituellement les comptes, surtout dans sa partie dépenses extraordinaires. On y trouve, par exemple, la trace d'évènements comme guerres, révoltes, incendies, etc., la chronologie et le coût des travaux publics, la complication croissante de l'administration, etc.

#### REGISTRE D'UN COMMISSAIRE DES GUERRES : 21 J 6-7

Les commissaires des guerres « sont des officiers préposés à la conduite et à la police des troupes, pour leur faire observer les ordonnances militaires, faire la revue des différents corps, les faire payer, veiller à ce que les hôpitaux soient bien administrés, etc. »<sup>39</sup>

Contrairement à ce que leur titre pourrait laisser entendre, ils ne reçoivent plus de commission depuis longtemps, mais achètent leurs offices, mis en 1767 sur le pied des charges militaires. Une ordonnance du 14 septembre 1776 a fixé leur état.

Ils se divisent en commissaires provinciaux, ordinaires, et préposés à la conduite et police des compagnies du roi, des fils de France et des maréchaux de France.

Les nouveaux admis débutent généralement à Lille, Valenciennes, Metz, Strasbourg ou Besançon, sous les ordres des commissaires ordonnateurs qui veillent à leur instruction. Ensuite seulement ils peuvent prétendre à un département, tout en restant subordonné aux

---

<sup>39</sup> GUYOT, *Répertoire... de jurisprudence*, t. 13 (Paris, 1777), p. 85.

commissaires ordonnateurs qui répondent personnellement de leur service devant le secrétaire d'état à la guerre, les gouverneurs et les intendants.

N'ayant pas eu le loisir d'étudier ce personnage, nous ignorons si François-Pierre Noblat a commencé sa carrière à Landau, place où se situe en 1776 le registre 21 J 6. Il y paraît en tous cas très étroitement soumis au contrôle et aux instructions du commissaire ordonnateur de Strasbourg. Quand il y reviendra en 1788 ce sera avec des responsabilités plus étendues.

Le registre 6 offre au chercheur un recueil commode de la réglementation militaire des années 1776-1780 et un témoignage sur la compétence de l'intendant dans ce secteur particulier de la police. La fin du volume et le registre suivant illustrent mieux le rôle d'un commissaire ordinaire des guerres, avec de nombreux détails de service, comme, par exemple, ceux de l'organisation de l'école de trompettes à Strasbourg ; ou les précautions à prendre dans les places - frontières qu'étaient alors Landau et Lauterbourg.

## **BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

### **SUR LA FAMILLE NOBLAT**

Yvette BARADEL, *Belfort au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 559 pages dactylographiées et un recueil de planches (thèse de 3<sup>e</sup> cycle soutenue devant l'Université des sciences humaines de Strasbourg en 1978) ; particulièrement les pages 53-54 et 172-184.

*Il en existe un exemplaire aux Archives départementales du Territoire de Belfort et aux Archives départementales du Haut-Rhin.*

Yvette BARADEL, *Les Noblat et la construction de l'église Saint-Christophe de Belfort d'après le journal de l'hôtel de ville*, dans « Bulletin de la Faculté des lettres de Mulhouse », tome VI (1974), p. 11-18.

Henri CHABIEL de MORIERE, *Note sur la famille CHABIEL DE MORIERE*, 1973, 10 pages manuscrites (photocopie aux Archives départementales du Territoire de Belfort).

Georges SCHOULER, « André CHABIEL de MORIERE, un nom sur une pierre tombale rongée par les ans », dans *L'Est républicain*, du 14 août 1973.

Henri de METZ-NOBLAT, « Notice généalogique sur la famille Noblat », dans *Bulletin de la société belfortaine d'émulation*, n° 46, 1932, p. 65-75.

Jacques de METZ-NOBLAT, *Notes sur la famille Noblat*, 1984, 22 p. dactylographiées

Félix SCHAEDELIN, *L'émigration révolutionnaire du Haut-Rhin*, 3<sup>e</sup> partie (Colmar, Hartmann, 1946), p. 57.

### **SUR L'HISTOIRE DE LA REGION DE BELFORT AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE**

#### **Généralités**

F. BURCKARD, « La bourgeoisie parlementaire au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *La bourgeoisie alsacienne* (Strasbourg-Paris, Berger-Levrault, 1950), p. 153-180.

Charles HOFFMANN, *L'Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Colmar, 1904), 4 volumes.

Charles HOFFMANN, « Les subdélégués de l'intendant d'Alsace en 1765 », dans *Revue catholique d'Alsace*, 1904, p. 566-579.

G. LIVET, « Les Intendants d'Alsace et leur œuvre 1648-1789 » dans *Deux siècles d'Alsace française*, Strasbourg, Berger-Levrault, 1948, p. 79-131.

Jean-Marie SCHMITT, *Aux origines de la Révolution industrielle en Alsace*, investissement et relations sociales dans la vallée de Saint-Amarin au XVIII<sup>e</sup> siècle (Strasbourg, Istra, 1980), 391 p.

#### **Altkirch**

Charles GOURZWILLER, « Notice historique sur la ville et l'ancienne seigneurie d'Altkirch », dans *Revue d'Alsace*, 1850 (p. 399-429).

Patrick MADENSPACHER, *Une famille bourgeoise d'Alsace : les Nansé d'Altkirch*. Riedisheim, 1978, 61 pages multigraphiées.

Jean PERRIN, *L'administration de la seigneurie d'Altkirch avant la guerre de Trente ans*, dans « *Annuaire de la Société d'histoire sundgoviennne* », 1978, p. 125-143, 1979, p. 69-100.

Jean PERRIN, « La seigneurie d'Altkirch en 1672 », dans *Annuaire de la Société d'histoire sundgoviennne*, 1973, p. 97-125, 1979, p. 9-36.

### **Belfort (Territoire)**

Outre l'ouvrage essentiel, d'Yvette BARADEL qui fournira une abondante bibliographie :

Philippe DATTLER, *La métallurgie dans le comté de Belfort 1659-1790*, sous presse.

Albert VIELLARD, *Histoire de Morvillars et Méziré* (Mulhouse, 1926), 78 pages.

### **Masevaux - Rougemont**

Pierre HAAS, *Rougemont-le-Château à travers le passé*. Montbéliard, Mattiez, 1960.

Christian PFISTER, *Histoire sommaire de l'ancienne seigneurie de Masevaux*, dans « *Pages alsaciennes* », 1929, p. 168-196.

Denis PINGENAT, *Evolution de la vie économique et sociale de la vallée de Masevaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en cours.

### **SUR LES FONCTIONS EXERCEES PAR LES NOBLAT**

Michel ANTOINE, « La notion de subdélégation dans la monarchie d'Ancien Régime », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, n° 132, 1974, p. 267-287.

GUYOT, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, notamment le tome XIII à l'article « commissaire des guerres », Paris, 1777.

Roland MOUSNIER, *Les institutions de la France sous la Monarchie absolue*, 2 tomes, Paris, P.U.F., 1974-1980.



## RESSORT DE LA SUBDELEGATION DE BELFORT A LA MI-1751

Il comprend :

- toutes les communautés de l'actuel Territoire de Belfort, moins Reppe, du bailliage de Thann, qui ne lui sera rattaché qu'en 1760
- les communautés du Sud du département du Haut-Rhin (bailliages de : Altkirch, Belfort, Brunstatt, Delle, Ferrette, Masevaux)
- les communautés et écarts de la baronnie de Montjoie, dans le Doubs, canton de Saint-Hippolyte (bailliage de Delle)
- une partie du village suisse de Boncourt, canton du Jura, distinct de Porrentruy (bailliage de Delle).

*Signalons que plusieurs villages sont ultérieurement passés d'un bailliage à l'autre<sup>40</sup> :*

- *heimersdorf, Hirsingue, Jettingen et Ruederbach : d'Altkirch à Belfort : 28 août 1751.*
- *Bérentzwiller, d'Altkirch à Belfort : 4 novembre 1753.*
- *Bisel, de Delle à Belfort : 22 décembre 1754.*

Abréviations utilisées pour mentionner les bailliages :

Altkirch : A.  
Belfort : B.  
Brunstatt : Br.  
Delle : D.  
Ferrette : F.  
Masevaux : M.  
Rougemont : R.

---

<sup>40</sup> A.D.H.R. : C 1150. Sont passés de la subdélégation de Colmar à celle de Belfort : Bruebach le 28 août 1751 (b. de Belfort), la prévôté de Traubach le 27 mars 1761 (b. de Delle).

## LOCALITES DU TERRITOIRE DE BELFORT

Entre parenthèses, mention du bailliage.

Andelnans (B.)  
Angeot (B.)  
Anjoutey (B.)  
Argiésans (B.)  
Autrage (B.)  
Auxelles-Bas (B.)  
Auxelles-Haut (B.)  
Banvillars (B.)  
Bavilliers (B.)  
Beaucourt (D.)  
Belfort (D.)  
Bermont (B.)  
Bessoncourt (B.)  
Bethonvilliers (B.)  
Boron (D.)  
Botans (B.)  
Bourg (B.)  
Bourogne (D.)  
Brebotte (B.)  
Bretagne (D.)  
Buc (B.)  
Charmois (D.)  
Châtenos (B.)  
Chaux (B.)  
Chavanatte (D.)  
Chavannes-les-Grands (D.)  
Chèvremont (B.)  
Courcelles (D.)  
Courtelevant (D.)  
Cravanche (B.)  
Croix (D.)  
Cunelières<sup>1</sup> (B.)  
Danjoutin (B.)  
Delle (D.)  
Denney (B.)  
Dorans (B.)  
Eguenigue (B.)  
Eloie (B.)  
*Eschène (B.)*  
Essert (B.)  
Etueffont-Bas (B.)  
Etueffont-Haut (B.)  
Evette (B.)  
Faverois (D.)  
Fêche-l'Eglise (D.)  
Felon (R.)  
Florimont (D.)  
Fontaine<sup>2</sup> (B.)  
Fontenelle<sup>3</sup> (B.)  
Foussesemagne<sup>4</sup> (B.)  
Frais<sup>5</sup> (B.)  
Froidefontaine (D.)  
Giromagny (B.)  
Grandvillars (D.)  
Grosmagny (B.)  
Grosne (D.)  
Joncherey (D.)  
Lachapelle-sous-Chaux (B.)  
Lachapelle-sous-Rougemont (B.)  
Lacollonge (B.)  
Lagrange (B.)  
Lamadeleine (B.)  
Larivière (B.)  
Lebetain (D.)  
Lepuix (B.)  
Lepuix-Neuf (D.)  
*Leupe (B.)*  
Leval (R.)  
Menoncourt (B.)  
Meroux (B.)  
Méziré (D.)  
Montreux-Château (D.)  
Morvillars (D.)  
Moval (B.)  
Novillard (B.)  
Offemont (B.)  
Perouse (B.)  
Petit-Croix (B.)  
Petitefontaine (R.)  
Petitmagny (B.)  
Phaffans (B.)  
Réchésy (D.)  
Rechotte (B.)

---

<sup>1</sup> Cunelières, Fontaine, Fontenelle, Foussesemagne et Frais, primitivement du bailliage de Delle, ont été rattachés à celui de Belfort par décision de l'Intendant en date du 27 mars 1751 (A.D.H.R. : C 1150).

---

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> *Idem.*

Recouvrance (D.)  
Romagny (R.)  
Roppe (B.)  
Rougegoutte (B.)  
Rougemont-le-Château (R.)  
Saint-Dizier-l'Evêque (D.)  
Saint-Germain (R.)  
Salbert (B.)  
Sermamagny (B.)  
Sevenans (B.)  
Suarce (D.)

Thiancourt (D.)  
Trétudans (B.)  
Urcerey (B.)  
Valdoie (B.)  
Vauthiermont (B.)  
Vellescot (D.)  
Vescemont (et Riervescemont) (B.)  
Vétrigne (B.)  
Vézelois (B.)  
Villars-le-Sec (D.)  
Vourvenans (B.)

## LOCALITES DANS LE HAUT-RHIN

Altenach (A.)  
Atlkirch (A.)  
Aspach (A.)  
Ballersdorf (A.)  
Bellemagny (D.)  
Bendorf (F.)  
Bérentzwiller (A.)  
Bettenforf (A.)  
Bettlach (F.)  
Biederthal (F.)  
Bisel (D.)  
Blotzheim (F.)  
Bourbach-le-Bas (M.)  
Bourbach-le-Haut (M.)  
Bouxwiller (F.)  
Bréchaumont (D.)  
Bretten (D.)  
Brunstatt (Br.)  
Buschwiller (F.)  
Carspach (A.)  
Chavannes-sur-l'Etang (D.)  
Courtavaon (D.)  
Dannemarie (D.)  
Didenheim (Br.)  
Dornach (Br.)  
Durlinsdorf (F.)  
Durmenach (F.)  
Elbach (D.)  
Emlingen (A.)  
Etaimbes (D.)  
Falkwiller (D.)  
Feldbach (F.)  
Ferrette (F.)  
Folgensbourg (F.)  
Franken (A.)  
Friesen (A.)  
Froeningen (Br.)  
Fulleren (F.)  
Gommersdorf (D.)  
Grentzingen (F.)  
Guewenheim (M.)  
Hagenbach (A.)  
Hagenthal-le-Bas (F.)  
Hagenthal-le-Haut (F.)  
Hausgauen (A.)  
Hecken (D.)  
Hégenheim (F.)  
Heidwiller (Br.)  
Heimersdorf (A.)  
Heiwiller (A.)  
Henflingen (A.)  
Hésingue (F.)  
Hindlingen (A.)  
Hirsingue (A.)  
Hirtzbach (A.)  
Hochstatt (A.)  
Hundsbach (A.)  
*Huppach (Masevaux, M.)*  
Illfurth (A.)  
Jettingen (A.)  
Kiffis (F.)  
Kirchberg (M.)  
Knoeringue (F.)  
Koestlach (F.)  
*Larg (D.)*  
Largitzen (A.)  
Lauw (M.)  
Levoncourt (D.)  
Leymen (F.)  
Liebenswiller (F.)  
Liebsdorf (F.)  
Ligsdorf (F.)  
Luemschwiller (Br.)  
Lutran (D.)  
Lutter (F.)  
Lutterbach (Br.)  
Magny (D.)  
Manspach (A.)  
Masevaux (M.)  
Mertzen (A.)  
Michelbach (M.)  
Moernach (F.)  
Montreux-Jeune (D.)  
Montreux-Vieux (D.)  
Moos (F.)  
Morschwiller-le-Bas (Br.)  
Moyen-Muespach (F.)  
Muespach-le-Bas (F.)  
Muespach-le-Haut (F.)  
Neuwiller (F.)  
Niederbruck (M.)  
Niederlarg (F.)

Oberbruck (M.)  
Oberdorf (F.)  
Obermorschwiller (A.)  
Oltingue (F.)  
Pfastatt (Br.)  
Pfetterhouse (F.)  
Raedersdorf (F.)  
Retzwiller (D.)  
Riedisheim (Br.)  
Riespach (F.)

Rimbach-près-Masevaux (M.)  
Roppentzwiller (F.)  
Ruederbach (A.)  
Saint-Come (B.)  
Saint-Ulrich (A.)  
Schwoben (A.)  
Sentheim (M.)  
Seppois-le-Bas (D.)  
Seppois-le-Haut (D.)

### **LOCALITES DANS LE DOUBS**

*Notons qu'en 1754, ces localités passeront du bailliage de Delle à celui de Belfort.*

*Bois du Plain*  
*Brémoncourt*  
Burnevillers  
*Fuesse*  
Glère  
Indevillers  
*Le Bail*  
*Le Fol*  
Montancy

Montjoie  
Montnoiron  
Montursin  
*Moron*  
Richebourg  
*Surmont*  
Vaufrey  
Vernois

**RESSORT DU BAILLIAGE DE DEPARTEMENT DE BELFORT**

Andelnans	Fuesse (Doubs)
Angeot	Giromagny
Anjoutey	Glère (Doubs)
Argiésans	Grosmagny
Autrage	Indevillers (Doubs)
Auxelles-Bas	Lachapelle-sous-Chaux
Auxelles-Haut	Lachapelle-sous-Rougemont
Banvillars	Lacollonge
Bavilliers	Lagrange
Bermont	Lamadeleine
Bessoncourt	Larivière
Bethonvilliers	Le Bail (Doubs)
Bois du Plain (Doubs)	Le Fol (oubs)
Botans	<i>Lepuix</i>
Bourg	<i>Leupe</i>
Brebotte	Menoncourt
Brémoncourt (Doubs)	Meroux
Buc	Montancy (Doubs)
Burnevilliers (Doubs)	Montjoie (Doubs)
Châtenois	Montnoiron (Doubs)
Chaux	Montursin (Doubs)
Chèvremont	Moront (Doubs)
Cravanche	Moval
Cunelières <sup>1</sup>	Novillard
Danjoutin	Offemont
Denney	Perouse
Dorans	Petit-Croix
Eguenigue	Petitmagny
Eloie	Phaffans
<i>Eschêne</i>	Rechotte
Essert	Richebourg (Doubs)
Etueffont-Bas	Roppe
Etueffont-Haut	Rougegoutte
Evette	Saint-Cosme (Haut-Rhin)
Fontaine <sup>2</sup>	Salbert
Fontenelle <sup>3</sup>	Sermamagny
Fousseemagne <sup>4</sup>	Sevenans
Frais <sup>5</sup>	Surmont (Doubs)
	Trétudans
	Urcerey
	Valdoie
	Vaufrey (Doubs)
	Vauthiermont

---

<sup>1</sup> Cunelières, Fontaine, Fontenelle, Fousseemagne et Frais, primitivement du bailliage de Delle ont été rattachés à celui de Belfort par décision de l'Intendant en date du 27 mars 1751 (A.D.H.R. : C 1150).

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Idem.*

---

<sup>5</sup> *Idem.*

Vernois (Doubs)  
Vescemont (et Riervescemont)  
Vétrigne

Vézelois  
Vourvenans

**RESSORT DU BAILLIAGE DES DEPARTEMENTS REUNIS**  
**DE MASEVAUX-ROUGEMONT**

Bourbach-le-Bas (HR)  
Bourbach-le-Haut (HR)  
Felon  
Guewenheim  
*Huppach (Masevaux)*  
Kirchberg  
Lauw  
Leval  
Masevaux  
Michelbach  
Niederbruck

Oberbruck  
Petitefontaine  
Rimbach-près-Masevaux  
Romagny  
Rougemont-le-Château  
Saint-Germain  
Sentheim  
Sewen  
Sickert  
*Stöcken (Masevaux)*  
Wegscheid



# **INVENTAIRE**

## REGISTRE DE LA SUBDELEGATION DE BELFORT

21 J 1           Etat et dénombrement de la subdélégation de Belfort en 1751 ; registre IV et 173 folios

f° I-III : Liste alphabétique des communautés composant la subdélégation de Belfort avec indication du bailliage de département dont elles relèvent

f° 1-138 : Etat alphabétique des communautés de la subdélégation de Belfort au 1<sup>er</sup> avril 1751 : ressort administratif et seigneurial ; nombre de feux, laboureurs, pionniers, bovins et chevaux de plus de deux ans et demi ; « observations sur l'étendue du terroir, le produit en bleds, menus grains, prairies, vignes et bois, s'ils sont bons et considérables »

f° 1-45           -       bailliage de Belfort  
f° 45v°-50       -       bailliage de Masevaux  
f° 50v°-52       -       bailliage de Rougemont  
f° 52v°-86       -       bailliage de Delle  
f° 88v°-92       -       bailliage de Brunstatt  
f° 95-114        -       bailliage de Ferrette  
manquent f° 115-117 avec le début de la notice sur Altkirch

f° 118-138      -       bailliage d'Altkirch

f° 139-173 : Tableau chiffré des indications fournies par l'Etat ci-dessus, présenté en une suite alphabétique unique des communautés de la subdélégation : communautés, bailliage, seigneurs, feux, laboureurs, pionniers, bœufs, vaches, chevaux, champs (en journaux), près, vignes, bois communaux et particuliers, étangs, moulins et usines, rivières, chaussées, observations sur le terroir ; en plus, indication du montant de la subvention

f° 173 : nombre des familles juives par bailliages

21 J 2           Administration de la ville d'Altkirch – contrôle exercé par le subdélégué de l'intendant de Belfort, François-Bernardin Noblat – 1750-1763 ; recueil factice et sans ordre, p. 97-1228, in-f°, reliure papier dominoté.

Correspondance avec l'intendant et mémoires sur la situation et la réforme de l'administration de la ville 1750-1753 : examen des comptes depuis 1723, des archives, des bâtiments communaux, élections, etc. ; inventaire de pièces et lettres non enregistrées concernant cette administration depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1753 – la plupart des pièces se retrouvent, sans ordre, dans la suite du recueil – (p. 355-369) ; construction de la nouvelle hall avec plans (1750), de la maison des bergers avec plans (1753), d'une nouvelle porte (1754), des murs de la rampe montant à la ville par la vieille porte (1760) ; état des communautés de la subdélégation qui doivent entretenir la route de Belfort à Huningue – feux, chevaux – 1728 (p. 585-591) ; règlement pour la lutte contre les incendies 1759 (p. 1143) ; élections 1760-1763.

## REGISTRE DES BAILLIAGES DE DEPARTEMENT DE BELFORT ET MASEVAUX

- 21 J 3 Comptes des impositions royales, rendus à l'Intendance d'Alsace par François puis François-Bernardin Noblat en qualité de baillis de département du bailliage de Belfort. – 1707-1770 ; recueil factice, 640 pages, grand in-f°, reliure parchemin.
- p. 1-28 : comptes de la capitation dans la ville de Belfort 1707, 1709-1714  
 p. 29-640 : comptes des recettes et dépenses des impositions royales dans le bailliage 1716-1718, 1720-1725, 1727-1731, 1733-1770
- 21 J 4 Comptes de la dépense commune et des frais extraordinaires, rendus à l'Intendance d'Alsace par François puis François-Bernardin Noblat en qualité de baillis de département du bailliage de Belfort – 1715-1769 ; recueil factice, 908 pages, grand in-f°, reliure parchemin
- p. 1-15 : compte des recettes et dépenses des impositions royales 1715 (complète le volume précédent)  
 p. 17-28 : frais extraordinaires 1716  
 p. 29-205 : dépenses communes et frais extraordinaire 1717-1769
- 21 J 5 Comptes des impositions royales, de la dépense commune et des frais extraordinaires, rendus à l'Intendance d'Alsace par Jean-Pierre Noblat, en qualité de bailli de département du bailliage de Masevaux et, à partir de 1731, des baillages réunis de Masevaux et Rougemont. – 1721-1755 ; recueil factice, 910 pages, grand in-f°, reliure parchemin
- p. 1-454 : recettes et dépenses des impositions royales : 1721-1755  
 p. 455-910 : dépense commune et frais extraordinaires : 1721-1754

#### REGISTRES DE COMMISSAIRE DES GUERRES

- 21 J 6 Registre de transcription de lettres relatives au service des commissaires des guerres, reçues par Marie-François-Pierre Noblat de Morvillars, commissaire ordinaire dans la place de Landau (1776-1<sup>er</sup> mai 1780), puis commissaire de département à Strasbourg jusqu'en mai 1782, puis auprès du corps de troupe du marquis de Jaucourt, maréchal de camp (mai 1782-juin 1783). – 1776-1783 ; 276 pages, in-f), reliure papier marbré (les 10 premières lettres manquent)
- p. 1-223 : lettres et circulaires du secrétariat d'état à la guerre adressées à l'intendant d'Alsace et au commissaire ordonnateur des guerres à Strasbourg M. Capet ; lettres de l'intendant et de Capet à Noblat, alors à Landau 1776-1870  
 p. 224-267 : lettres de l'intendant et de Capet relatives au département dont Noblat est chargé à Strasbourg (détails de ce service p. 227) 1780-1782  
 p. 268-276 : correspondance reçus au sujet du service dans le corps de troupe Jaucourt 1782-1783
- 21 J 7 Registre de transcription des lettres de service envoyées à ses supérieurs et à la municipalité de Landau par M.-P.-Fr. Noblat de Morvillars, en qualité de commissaire des guerres dans les places de Landau et Lauterbourg. – 21 mai 1788-30 janvier 1791 ; 158 pages, in-f°, reliure papier marbré

**Second dépôt effectué en 1986 : 21 J 8-61**

Dates extrêmes : 1329-1839

Métrage linéaire : 6,30

## PRESENTATION

Le 2 juin 1986, le baron Jacques de Metz-Noblat décidait de regrouper aux Archives du Territoire de Belfort l'ensemble du fonds Noblat dont il avait déjà déposé des éléments en 1980.

Ces archives sont de trois ordres :

- 1) Certaines, comme les registres antérieurs à la Révolution préalablement déposés, ont le caractère public de papiers « de fonction ». Elles émanent des charges royales et seigneuriales exercées par François-Bernardin Noblat (1714-1792), à la fois subdélégué de l'intendant d'Alsace dans le ressort de Belfort, commissaire des guerres, baillis du comté de Belfort, pourvu de commissions pour les limites du Royaume, etc., ainsi que par son fils aîné François-Pierre (1752-1827). Dans le classement très sommaire que nous en avons fait, les dossiers antérieurs à la Révolution ont été cotés à la suite des registres répertoriés en 1980, par fonction, tandis que les plus récents étaient généralement laissés sous le chef de leur producteur<sup>1</sup>.

Notons le très grand intérêt pour l'histoire du Sud de l'Alsace des dossiers de a subdélégation dont le fonds de l'intendance, partagé entre les Archives du Bas-Rhin et celles du Haut-Rhin, ne conserve pas l'équivalent. Les érudits locaux trouveront aussi, dans les pièces émanant du bailliage de Belfort, détails et plans relatifs à l'urbanisme de Belfort.

- 2) D'autres dossiers concernent plus strictement la famille – mariages, successions, gestion de la fortune, quelques correspondances -. Il en est peu d'antérieurs à François-Bernardin

Les deux frères présentent l'intérêt d'avoir traversé la Révolution, chacun dans un camp, avec des vicissitudes diverses. La suppression des droits féodaux, la vente des biens nationaux, le changement de régime social frappent à travers eux, une famille en pleine ascension et une fortune relativement récente. Processus et conséquences mériteraient d'être étudiés en détail.

- 3) La troisième part des archives déposées se rapport aux seigneuries achetées par François-Bernardin : Morvillars en 1759, Sévenans en 1768. Pour Sévenans, il s'agit de l'activité déployée par Noblat pour structurer la seigneurie constituée de pièces échangées avec l'administration des Mazarin ; il s'y fait construire château et ferme et gère au mieux ses terres en bon gentilhomme campagnard. Pour Morvillars, seigneurie plus ancienne, les archives sont plus riches. Soit qu'il les ait reçues au moment de l'achat soit qu'il en ait recherché ultérieurement des éléments susceptibles de soutenir ses prétentions, François Bernardin avait recueilli au moins une partie du fonds antérieur à 1759. La plus ancienne pièce remonte à 1329. Ce ne sont pas là toutes les archives de l'administration seigneuriale : point de séries continues de comptes, pas de registres d'audience ; mais des titres de propriété – contrats d'achat, d'échanges, partages -, des terriers, des procédures, tous documents « utilisés à ses droits, comme

---

<sup>1</sup> Parti arbitraire imposé par l'impossibilité d'examiner pièce à pièce les papiers des fils de François-Bernardin.

les annotait souvent François-Bernardin (quelques mentions « inutiles » ou « à détruire » ont été conservées sur des pièces miraculeusement épargnées). S'y ajoute les dossiers de la gestion du nouveau propriétaire, soucieux de rentabiliser son investissement foncier : renouvellement du terrier, procès contre communautés, curé, particuliers, etc. pour ne pas perdre le rapport d'un seul droit seigneurial.

On notera en particulier le dossier sur la tirerie de fer et la forge de Morvillars qui donne quelques indications sur l'outillage, les approvisionnements et la production de ces « usines » à l'extrême fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution. Les documents antérieurs permettent de préciser la dévolution des seigneuries de Grandvillars et Morvillars, longtemps réunies. A signaler particulièrement plusieurs beaux plans du vieux château de Morvillars<sup>1</sup>

Le manque de temps nous a contraint de traiter ce deuxième dépôt beaucoup plus sommairement que le premier. Le répertoire n'est qu'un simple état sommaire, à reprendre quelque jour, ne serait-ce que pour vérifier très précisément les dates extrêmes des documents mentionnés. En attendant, et selon le vœu du déposant, il permet d'ouvrir à la recherche un fonds qui a l'immense attrait de ne pas avoir encore été exploité au-delà de la présentation de la personnalité des protagonistes qu'en a faite M. Jacques de METZ-NOBLAT, dans une étude dactylographiée intitulée modestement Notes sur la famille Noblat (Delouze, Nancy, 1982-1984), 22 p.

---

<sup>1</sup> Plans restés inconnus de Michel COLNEY dans son article L'ancienne maison forte de Morvillars (Belfort, 1980) 24 p.

## ETAT SOMMAIRE

### DOCUMENTS DE FONCTIONS PUBLIQUES

#### 21 J 8-11 **Subdélégation de l'intendance d'Alsace** : fonction exercée par François-Bernardin Noblat de 1747 à 1770

- 8/1 Table de 3 registres de la subdélégation conservée à Belfort [s.d.] ; 2 p.j. de comptes (1748)
- 8/2 Comté de Ferrette : renseignements sur les droits du comté  
[s.d.] [mi XVIII<sup>e</sup> s.]
- 8/3 Affaires religieuses. Mémoire sur les affaires d'Alsace 1727
- 8/4 Affaires religieuses. Dîmes et décimateurs [vers 1749]
- 8/5 Affaires religieuses. Prêtres et bénéficiaires étrangers : circulaires, brevets  
1758-1759
- 8/6 Affaires religieuses. Surveillance de l'abbaye de Lucelle (copies depuis 1225)  
1742-1766
- 8/7 Structure de la subdélégation : état des biens-fonds et revenus possédés dans la subdélégation de Belfort par des étrangers au Royaume s.d.
- 8/8 Structure de la subdélégation : possesseurs de fiefs. [Vers 1756]
- 9/1 Structure de la subdélégation : corps de métiers de Strasbourg à Bâle et plus particulièrement en Haute-Alsace XVIII<sup>e</sup> s.
- 9/2 Structure de la subdélégation : dénombremments de la subdélégation  
1720-1767
- 9/3 Structure de la subdélégation : description de la subdélégation 1777
- 9/4 Ponts-et-chaussées d'Alsace : instruction sur la construction des chaussées (1756) ; travaux dans le bailliage de Belfort (première moitié XVIII<sup>e</sup> s.) ; état des droits de péage et pontenage dans la subdélégation (1759)  
XVIII<sup>e</sup> s.
- 9/5 Ponts-et-chaussées d'Alsace. Passage de la Lorraine en Alsace, vis-à-vis Belfort  
[s.d.] [vers 1760]
- 10/1 Forêts des communautés de la subdélégation : enquête générale ; dénombrement et description ; détails pour les bailliages de Belfort, Delle, Ferrette (avec plans) [vers 1746-1770]
- 10/2 Bailliage de Ferrette. Inspection des bois (avec plans)  
1749-1761 env.
- 11/1 Bailliage de Ferrette. Etat nominatif des familles juives. 1725
- 11/2 Anciens soldats. Admission dans la communauté des marchands de ceux qui veulent commercer à Belfort 1767
- 11/3 Mendiants. Dépôts de mendicité 1758-1788
- 11/4 Bailliage de Delle. Etat des biens-fonds des privilégiés 1759
- 11/5 Agronomie. Réponses à une enquête de la Société de l'agronomie sur les moyens de distinguer les différentes natures, qualités et propriétés des terres et pierres (notamment pour le bailliage de Ferrette)  
1763
- 11/6 Vallée de Munster. Différend entre magistrat et habitants

[Peu après 1756]

**21 J 12 Commissions pour les limites de la province d'Alsace** : confiées à François-Bernardin (1736-1784) puis à son fils aîné François-Pierre<sup>1</sup>

- 12/1 Echange de parties de leur diocèse négocié avec les évêques de Bâle et de Besançon 1760-1785
- 12/2 Instruction à François-Bernardin Noblat pour arranger les difficultés existant avec la principauté de Montbéliard 1769
- 12/3 Délimitation de la frontière du Rhin ; commission à cet effet données à François-Bernardin Noblat puis à son fils François-Pierre ; réclamations de ce dernier pour être indemnisé des frais engagés pour l'établissement de procès-verbaux et de plans 1769-1828

**21 J 13 Commissariat des guerres**, office acquis par François-Bernardin en 1747 et transmis à François-Pierre en 1776, et **capitainerie générale des chasses du gouvernement de Belfort** (François-Bernardin)

- 13/1 Etats des places fortes d'Alsace, de Belfort à Lauterbourg 1777-1778
- 13/2 Droits et privilèges de la Noblesse de Basse-Alsace 1779
- 13/3 Réserve de chasse pour le gouvernement, militaire de Belfort (1697-1782) ; commission de capitaine des chasses du gouvernement de Belfort (1783-1784) 1697-1784

**21 J 14 Bailliage du département de Belfort**

- 14 Pièces justificatives des comptes du bailliage de Belfort<sup>2</sup> 1740-1750

**21 J 15 Office de bailli seigneurial du comté de Belfort**, détenu successivement par Melchior, François puis François-Bernardin à partir de 1737

- 15/1 Belfort : estimation des terres et bâtiments qui « sont entrés dans les fortifications » de Belfort 1699
- 15/2 Belfort. Construction de la nouvelle église de Belfort : adjudication en présence du subdélégué (1743) ; état de la dépense faite par l'architecte Schuller de 1743 à 1748 1743-1748
- 15/3 Belfort. Contestation ente officiers du bailliage de Belfort et Magistrat de la ville s.d.
- 15/4 Rosemont : cession et séparation de sa justice d'avec celles de la prévôté de Belfort et de la Grande mairie de l'Assise (p.j. anciennes) 1737-1753
- 15/5 Rosemont. Situation des mines ; cession de leur jouissance au gentilhomme anglais Floyd (1737) 1737-1741 env.

**21 J 16 Notes à caractère administratif et politique**

- 16/1 Impôts levés en Alsace 1787

<sup>1</sup> Les papiers concernant ces commissions ont été déposés par le gendre de Pierre-François, Alexandre-Jules de Metz, aux Archives des Affaires étrangères. Il n'en reste ici que des bribes.

<sup>2</sup> Complètent les articles 21 J 3-5.



- |      |  |           |
|------|--|-----------|
| 16/2 | Projet d'instruction aux députés aux Etats généraux  | 1789      |
| 16/3 | Notes sur l'acheminement de la correspondance destinée à l'Assemblée nationale et au Directoire du Département | vers 1792 |

## DOCUMENTS FAMILIAUX

### 21 J 17 Famille Noblat en général et prédécesseurs de François-Bernardin

- |      |   |           |
|------|---|-----------|
| 17/1 | Généalogie Noblat et copie d'une note sur la famille rédigée en 1790 ; notice sur le vœu prononcé par Anne-Apollonie Noblat née de Schwilgué en 1748 pour avoir des enfants (édition de 1948)   |           |
| 17/2 | <u>François Noblat</u> (mort en 1752) : brevets (1699), bailli de Belfort, testament (1748-1752)  | 1699-1752 |
| 17/3 | <u>François Noblat</u> . Plans de la maison construite à Belfort par François ou François-Bernardin, et cédée au sieur Clavey ; copie certifiée en 1745 du plan de la ville neuve de 1721   |           |
| 17/4 | <u>François Noblat</u> . Succession : prétention de son frère Jean-Pierre Noblat, bailli de Masevaux, et de François-Pierre (p.j. depuis 1711) ; puis succession de Jean-Pierre   | 1752-1756 |
| 17/5 | <u>Jean-Pierre Noblat</u> (mort 1755) : provision de l'office de bailli des seigneuries de Masevaux et Rougemont  | 1720-1730 |
| 17/6 | <u>Jean-Pierre Noblat</u> . Quelques acquisitions de Jean-Pierre et François-Bernardin  | 1629-1696 |
| 17/7 | <u>Familles alliées</u> : obligations Bourquenot (1629) <sup>1</sup> ; contrat de mariage entre Claudot Vaugne du Mont de la Grand'Combe et Jeanne fille de Pierre Cupillard, tous deux de Morteau (1658) ; enter Pierre Vala, de Belfort, et Cunégonde Steiger, de Thann (1668) <sup>2</sup> ; charge de sous-lieutenant en la compagnie de Roquelaure dans le régiment d'infanterie de Sault pour le sieur Salliés (1696) | 1629-1696 |

### 21 J 18 François-Bernardin (20 mai 1714 - 17 juin 1792)

- |      |   |                         |
|------|---|-------------------------|
| 18/1 | Brevets   | 1737-1738               |
| 18/2 | Mariages de François-Bernardin et des ses enfants : son testament   | 1737-1788               |
| 18/3 | Droit de collation des Noblat sur la chapelle du Saint-Sacrement dans l'église de Belfort ; droit d'inhumation                                  | 1631-1787               |
| 18/4 | Impositions royales sur les biens de François-Bernardin ; protestations de communautés, Morvillars notamment, contre la modicité de sa taxation | 1778-1792               |
| 18/5 | Partage et liquidation de sa succession et de celle de son épouse, Apollonie de Schwilgué   | 1792-An VI              |
| 18/6 | Comptes de sa veuve avec son fils aîné François-Pierre  | Fin XIX <sup>e</sup> s. |

### 21 J 19-26 François-Pierre-Marie (10 juin 1752 – 26 décembre 1827)

<sup>1</sup> Jean Noblat épouse ne 1639 une Jeanne-Claudine Bourquenot.

<sup>2</sup> Jean-Pierre Noblat épouse en 1671 Cunégonde Steiger.

- 19/1 Papiers personnels: acte de baptême (1752), affiliation à la franc-maçonnerie (1770-1779); décoration (1791), naturalisation suisse (1795), recettes de santé, inventaire après décès (1828) 1752-1828
- 19/2 Papiers personnels. Paiement de la capitation de la noblesse de Haute-Alsace. 1783-1786
- 19/3 Papiers personnels. Titres à la propriété de Sévenans depuis que son père lui a cédé cette seigneurie en 1778
- 19/4 Papiers personnels. Aventures sous la Révolution: radiation de la liste des émigrés 1791-An X env.
- 20 Activité comme commissaire ordonnateur des guerres: service, apuration et liquidation de sa charge 1773-1810
- 21 Activité comme commissaire ordonnateur des guerres. Arrêtés et circulaires du Ministère de la Guerre aux commissaires ordonnateurs An XIII-1809
- 22-23 Gestion de sa fortune: liquidation de ses biens dans la seigneurie de Morvillars; rentes, baux, comptabilité – gestion assurée par les notaires Tripomé, de Belfort, et Daloz, de Paris 1783-1820
- 24 Gestion de sa fortune. Comptes et correspondance reçue notamment de MM. Auguste Ador, de Paris, Steuller et Royer, de Belfort An XIII-1826 env.
- 25 Gestion de sa fortune. Contestations avec le sieur Pomme An XII-1814 env.
- 26 Gestion de sa fortune. Factures 1700-1827 env.

**21 J 27-28 Marie-Pierre-François** (1<sup>er</sup> février 1754 – 25 septembre 1816)

- 27/1 Carrière d'officier dans des régiments suisses 1769-1792
- 27/2 Bourgeois de Porrentruy et de l'abbaye de Saint-Gall (1769-1770); affiliation à la franc-maçonnerie (1775); à la Tabagie littéraire de Colmar (1786) 1769-1786
- 27/3 Aventures pendant la Révolution: radiation de la liste des émigrés; décoration (1814); décès et suppliques de sa veuve (1816) 1793-1816
- 28/1 Dettes 1774-1783
- 28/2 Affaires financières et succession 1800-1816 env.
- 28/3 Quelques pièces concernant le comté de Montjoie et correspondance de Pierre-François Noblat relative à la restitution en 1815 des archives qui lui avaient été confiées en dépôt par le dernier comte 1784 env. -1815

**21 J 29-33 Catherine-Marie née de Bruges**, épouse de Pierre-François, belle-mère d'Alexandre de Metz

- 29/1 Poèmes notés ou conservés par Catherine de Bruges
- 29/2 Gestion de sa fortune, comptabilité, acquisition de terres dans la région de Colmar, baux, entretien de ses maisons rue des Juifs et des Marchands à Colmar; comptabilité du bureau de la loterie royale qu'elle tint à Colmar de 1821 à 1826 1816-1836 env.
- 30 Correspondance de Catherine avec sa famille: son père François Bruges, ses sœurs (Zaiguelius et Hamberger); partage des biens de François Bruges qui les a abandonnés à ses quatre enfants en 1790;

- gestion de cette masse ; plus quelques pièces concernant la famille Bruges (promesse de la charge de bailli de Horbourg-Riquewihr par François Bruges en 1748) 1790-1839
- 31 Cahiers de cours d'un élève non identifié, peut-être Alexandre de Mztz, gendre de Catherine Début XIX<sup>e</sup> s.
- 32 Comptes d'Alexandre de Metz à Colmar : registre (1818-1824) ; autre registre paraphé par Pierre-François Noblat au titre de sous-inspecteur des Eaux-et-Forêts pour servir à l'inscription des comptes de l'agent forestier à Colmar, Romain Martin (1816), puis réutilisé par son gendre pour inscrire ses comptes de 1824 à 1829 1816-1829
- 33/1 Collection de textes imprimés divers (lois, décrets, mémoires, gazette) 1791-1829
- 33/2 Quatre pièces relatives à l'acquisition de biens nationaux par Jacques Brunschweig, de Wintzenheim (forêt appartenant à l'abbaye de Marbach) An IV-XIII

## **ADMINISTRATION DES SEIGNEURIES ACQUISES PAR FRANCOIS-BERNARDIN NOBLAT**

### **SEIGNEURIE DE SEVENANS (1768)**

Comprend les localités et hameaux de Sévenans, Moval et Leupe.

- 34/1 Liste des dossiers constitués par François-Bernardin Noblat sur la seigneurie de Sévenans<sup>1</sup>
- 34/2 Echange pour la constitution de la seigneurie avec la duchesse de Mazarin (1768) ; foi et hommage, dénombrement 1768-1774
- 34/3 Acquisitions et échanges de biens à Sévenans et environs Env. 1714-1791
- 34/4 Délimitations de la seigneurie 1784
- 34/5 Cession de la seigneurie par François-Bernardin à son fils François (1778) ; déclaration des biens appartenant à ce dernier (An III) 1778-An III
- 34/6 Baux de la ferme de Sévenans 1778-1805
- 34/7 Projet d'éclatement de la paroisse de Bermont par érection d'une vicairie à Trédudans 1778-1784
- 34/8 Fonds à Leupe XVIII<sup>e</sup> s.
- 34/9 Procès divers relatifs aux terres de la seigneurie de Sévenans ; inventaire des biens de la veuve du maire de Sévenans, Courtot XVIII<sup>e</sup> s.
- 34/10 Château de Sévenans : ramonage des cheminées 1783-1788
- 35 Bois de Moramont, sur le ban d'Andelnans, réuni à la seigneurie de Sévenans XVIII<sup>e</sup> s.
- 36/1 Baux à Andelnans, Moval, Leupe, Sévenans 2<sup>e</sup> moitié XVIII<sup>e</sup> s
- 36/2 Travaux de construction et réparations à Sévenans, château et ferme

<sup>1</sup> Dossiers cotés par lettres de l'alphabet.

		1776-1797
36/3	Exploitation des forêts	1784-1799 env.
36/4	Dîmes de Sévenans, Trétudans, Fontenelle	Fin XVIII <sup>e</sup> s.
36/5	Corvées à Sévenans et dépendances	1774-1791
36/6	Tailles dans la seigneurie ; inventaire des biens fonds affectés à la taille	1783-1790
36/7	Prés à Sévenans, écluse à Danjoutin, canal et pont pour aller à Andelnans, traite des mines	Fin XVIII <sup>e</sup> s.
36/8	Gestion par François-Pierre Noblat de ses biens de Sévenans ; paiement de la contribution foncière	1795-1818

## **SEIGNEURIE DE MORVILLARS**

Seigneurie liée à plusieurs reprises à celle de Grandvillars, notamment avant 1519, de 1624 à 1672, de 1728 à 1758, date à laquelle les deux seigneuries furent attribuées séparément à chacune des deux filles de Pierre de La Basinière, Jeanne-Octavie de Peseux et Suzanne de Vidampierre, laquelle, l'année suivante, vendit sa part, Morvillars, à François-Bernardin Noblat.

La seigneurie de Morvillars comprenait les villages de Morvillars et Méziré avec divers droits et biens dans les environs (Boron, Fêche-l'Eglise, Bourogne, Delle, etc.)

### DOCUMENTS ANTERIEURS A 1760

#### **21 J 37      Dévolution des seigneuries de Morvillars et Grandvillars**

- 37/1-14      Restitution du château de Morvillars à François d'Arbois [1448 ou 1548] ; lettre de fief pour la seigneurie de Grandvillars (1520) ; partage ente les cinq enfants légitimes de la famille de Grandvillars (1581) ; attribution de la seigneurie de Grandvillars à Jean-Erard de Reinach et succession de ce dernier (1571-1625) ; relations entre familles de Morimont et de Grandvillars, notamment à propos du partage du fief de Tavannes (fin XVI – début XVII<sup>e</sup> siècle) ; partage de la succession de Walter d'Andlau (1630) ; obligation (1638) ; partage enter Arbogast d'Andlau et ses sœurs avec description de la seigneurie de Morvillars (1655-1662) ; échange ente les co-seigneurs de Morvillars – d'Andlau et Cointet de Filain – (1668) ; vente de la part de Mme d'Oranson à son frère Jean-François d'Andlau (1668) ; confiscation des biens de François d'Andlau pour assassinat (1678) ; revendication des héritiers de Walter et Arbogast d'Andlau sur la seigneurie de Morvillars (1684-1708) ; vente de la seigneurie de Grandvillars (1685-1708) ; partage des seigneuries de Grandvillars et Morvillars (1759), 1448-1759.

#### **21 J 38-41      Titres de biens et rentes**

38	Titres d'acquisitions de biens dans les seigneuries de Morvillars et Grandvillars (parchemins); obligations de l'Autriche à l'égard d'Anastasie de Ferrette (1578)	1329-1625
39	Titres (suite)	1627-1689
40	Titres	1690-1749
41/1	Constitution de rentes à Bourogne, Grandvillars et Thiancourt (parchemins)	1538-1694
41/2	Titres d'acquisitions (parchemins), avec transcription, regroupés sur ordre de François-Bernardin Noblat parce qu'ils faisaient mention du droit seigneurial du tiers-denier sur les ventes	1562-1626
41/3	<i>Idem</i> : concernant le droit de scel	1600-1670
41/4	Rentes dues au seigneur à Morvillars et Méziré	1651-1726

## 21 J 42-45 Administration de la seigneurie de Morvillars

42	Inventaire de la succession d'Arbogast d'Andlau (1661); dénombrement des seigneuries de Morvillars et Grandvillars (1670, 1699); inventaire des archives dressé à Grandvillars le 3 août 1705 en présence des enfants de Nicolas Barbaud, à la demande de Pierre de La Basinière, seigneur de Morvillars; inventaire de pièces fournies à l'occasion de procès (1732)	1661-1732
43/1	Registre de production de titres pour l'élaboration d'un terrier de la seigneurie	1699
43/2	Mémoires et terriers concernant Boron	1553-1695
43/3	Droits d'usage dans les bois	1604-1741
43/4	Bois de chauffage	1751-1752
43/5	Glandée	1732-1746
43/6	Ponts : reconstruction du pont sur la rivière à Morvillars	1753
44/1-3	Tailles : registres des recettes provenant des tailles (1621); dénombrement des prés de la seigneurie (1680); registre des revenus de la seigneurie (1701-1705)	1621-1705
44/4	Défrichements et déguerpissements à Morvillars et Méziré	1687-1718
44/5	Prés : contestations avec les communautés sur la propriété et la jouissance, notamment des prés entre jardin du château et rivière, Gravier, Breuil, Fontaine au Voye	1579-1754
44/6	Plans du château de Morvillars, de la grange et de la bergerie plus un plan non identifié	[s.d.] [mi XVIII <sup>e</sup> s.]
44/7	Liste des collocations sur décret concernant Claude Carillon (où il est question de cens et rentes à Fêches-l'Église)	1651
45/1	Droit de collation de la chapelle Saint-Nicolas érigée en l'église de Delle (1441-1702); biens dépendant de cette chapelle (1619-1754)	1441-1754
45/2	Chapelle de la Vierge à Morvillars : procès avec le chapelain	1720-1721

## DOCUMENTS A PARTIR DE L'ACHAT DE LA SEIGNEURIE PAR FRANCOIS-BERNARDIN NOBLAT (1759)

### 21 J 46-50 Titres d'acquisition et terriers

- 46/1 Achat de la seigneurie de Morvillars et Méziré par François-Bernardin Noblat à la comtesse Suzanne de Vidampierre née de La Basinière ; saisie et nouvelle acquisition ; paiement 1758-1763
- 46/2 Acquisitions de biens (1763-1785) ; attestation de la propriété du seigneur sur un terrain du canton sis Grands champs à Fêche-l'Eglise (1767) 1763-1785
- 46/3 et 47 Renouvellement du terrier de la seigneurie : correspondance, préparation, dénombrements et pièces à l'appui ; limites ente Morvillars et Bourogne, déclarations des particuliers possédant des terres dans la seigneurie 1777-1780
- 48/1-4 Rentes dues par les particuliers et les communautés de Morvillars et Méziré avec les copies de pièces depuis 1595 ; rente en avoine avec pièces jointes ; baux consentis aux fermiers de la seigneurie ; collonge Lachat à Morvillars 1760-1792
- 49-50 Collonge de Boron 2<sup>e</sup> moitié XVIII<sup>e</sup> siècle

## 21 J 51 Gestion financière

- 51/1 Compte des recettes et dépenses de la seigneurie du 1<sup>er</sup> juillet 1719 au 1<sup>er</sup> juillet 1780 ; p.j. 1780-1781 ; dépenses pour la construction de la nouvelle grange de La Vacherie à Méziré en 1781 1779-1781
- 51/2 « Journal du débit du sel » dans la seigneurie 1782-1783
- 51/3 Usines de Morvillars (tirerie de fil de fer, forges et martinets) : établissement, alimentation en bois, comptes fragmentaires, rapports, outillages, bail à Migeon 1763-An V
- 51/4 Etablissement de deux foires annuelles 1764-1765

## 21 J 52-60 Procès

- 52/1-4 « Recueil de plusieurs causes fiscales de la seigneurie de Morvillars sur différentes natures de délits » de 1650 à 1784<sup>1</sup> ; recueils de copies d'arrêts du Conseil d'Etat, d'ordonnances de l'intendant d'Alsace, d'arrêts du Conseil souverain ; correspondance avec juristes sur les procédures ; étiquettes anciennes détachées de leur contexte et bordereaux relatifs à des procédures 2<sup>ème</sup> moitié XVIII<sup>e</sup> s
- 53 Bois : cantonnement de la forêt de Morvillars ; ragiers ; bois à Fêche-l'Eglise (plan) ; droit sur les bois ; juridiction, délits forestaux 1763-1792
- 54 Bois. Bois de chauffage ; glandée 2<sup>e</sup> moitié XVIII<sup>e</sup> s. avec copie p.j. anciennes
- 55 Prés : dénombrements et plans des prés de la seigneurie ; procédures avec Morvillars, Méziré, Fêche-l'Eglise (enclos de Fontaine au Voye, arrosement, passage au Breuil, pré de l'étang de la Presle avec plans) 2<sup>e</sup> moitié XVIII<sup>e</sup> s
- 56/1-2 Ponts : reconstruction et entretien des ponts sur le canal du moulin et sur la rivière de Morvillars 1763-1786

<sup>1</sup> Sert de répertoire pour toutes les procédures qui suivent.

- 56/3 Prises d'eau : règlement, destruction d'un réservoir établi pour irriguer des prairies de Bourogne 1760-1788
- 57 Droits seigneuriaux : scel, tiers-deniers sur ventes, corvées, poules, tailles, réception et assemblées de bourgeois 2<sup>e</sup> moitié XVIII<sup>e</sup> s
- 58 Procès avec les communautés à propos du bangard, dumaire, du maître d'école 2<sup>e</sup> moitié XVIII<sup>e</sup> s
- 59 Procès avec divers particuliers (pour la plupart des débiteurs) : de Barth qui réclame à Noblat la taille sur les terres qu'il tient de la seigneurie de Bourogne (1785-1788 avec p.j.) ; Bougeot (1785) ; Bourquenot (1790-1793) ; Broyhier (1790-1793) ; Chardoillet, à propos de l'étang Ludwig (1762-1778) ; chasseur, pour ouverture de fossé (1786) ; Coury (1785-1792) ; Grosjean (1784-1785) ; Juillard (1786-1791) ; Juillet (1773-1784) 1773-1793
- 60 Procès contre le curé de Morvillars, notamment à propos de la glandée, de la pêche, des tailles 1769-1789

## 21 J 61

### Biens ecclésiastiques

- 61/1 Paroisse de Morvillars : irrégularités dans les comptes de la fabrique (1775-1784) ; préparation de la sacristie de l'église (1787 avec p.j. depuis 1686) ; biens de la chapelle Saint-Nicolas, de Morvillars  
Fin XVIII<sup>e</sup> s
- 61/2 Paroisse de Chèvremont ; réparation au presbytère (1761-1784) ; visite de l'ancienne église de Chèvremont et devis pour la nouvelle présenté par Burger (1779-1781) 1761-1784
- 61/3 Ancienne chapelle Saint-Nicolas érigée en l'église de Delle : historique, biens Fin XVIII<sup>e</sup> s
- 61/4 Sort des biens dotaux des bénéfices ecclésiastiques supprimés 1791

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> aux archives déposées en 1980	p. 2-14
• Objet du dépôt	p. 2
• Présentation sommaire de la famille Noblat ; François, Jean-Pierre, François-Bernardin, Marie-François-Pierre	p. 3
• Intérêt des archives déposées	p. 7
• Notes	p. 12
<b>BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE</b>	p. 14-16
<b>PIECES ANNEXES</b>	p. 17-24
1. Ressort de la subdélégation de Belfort à la mi-1751	p. 17
2. ressort du bailliage de département de Belfort	p. 22
3. ressort du bailliage des départements réunis de Belfort-Rougemont	p. 24
<b>REPERTOIRE</b> des registres déposés en 1980	p. 25-27
<b>PRESENTATION SOMMAIRE</b> des archives déposées en 1986	p. 28-30
<b>ETAT SOMMAIRE</b> de se second dépôt	p. 31
• Documents publics	p. 31-33
• Documents familiaux	p. 33-35
• Seigneuries acquises par François-Bernardin Noblat Sévenans	p. 35-39
Morvillars : avant 1760	p. 36-39
à partir de 1759	p. 37-39
<b>TABLE DES MATIERES</b>	p. 40



